

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2024

Début de la séance : 20h 40

Présents : (8) Aude Bettinelli, Gildas Duchêne, Jean-François Menestrier, Elisabeth Rabolin, Sylvaine Roux Streit, Bertrand Ruhier, Alexandre Soul, Etienne Vuillemin

Pouvoirs: (3) Laurence Ricq à Jean-François Menestrier, Élisabeth Renaud à Elisabeth Rabolin, Sébastien Thibaut à Gildas Duchêne

Absents: (1) Jean-Marc Fèvre

Secrétaire de séance : Elisabeth Rabolin

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 30 avril 2024
 - Décision Modificative budget bois
 - Devis pour véhicule communal
 - PPMS école, système d'alerte et communication
 - Requalification trottoir rue d'Auxon
 - Convention avec la Poste pour le CEE
 - Validation du zonage ZAP
 - Questions diverses
-

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/04/2024

Approuvé 8 voix
Abstention 3 voix

2) Décision modificative budget bois

Un écart de report a été constaté entre les recettes de fonctionnement (Chapitre 002) du compte administratif (62 236,33€) et du budget primitif (62 235,50€) d'un montant de 0,83€ par la perception.

Il est donc nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Le budget primitif au titre des recettes de fonctionnement (chapitre 002) est modifié à hauteur de 62 236,33€.

Suite à cette décision modificative, la section de fonctionnement est alors excédentaire d'un montant de **52 984,33€**.

Fonctionnement		2024			2023	
Article	Désignation	RAR	Proposé	Voté	Voté	Réalisé
DEPENSES	011	Charges à caractère général	24 952,00 €	24 952,00 €	32 500,00 €	20 492,64 €
	022	Dépenses Imprévues Fonct	1 500,00 €	1 500,00 €	- €	- €
	023	Virement à la section d'investissements	- €	- €	24 840,00 €	- €
	042	Opérations d'ordre entre section	- €	- €	- €	- €
	65	Autres Charges diverses de gestion courante	- €	- €	- €	- €
	67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €
Total Dépenses			26 452,00 €	26 452,00 €	57 340,00 €	20 492,64 €
RECETTES	002	Excédent antérieur reporté Fonc	62 236,33 €	62 236,33 €	66 749,09 €	66 749,09 €
	70	Produits des services	17 200,00 €	17 200,00 €	17 200,00 €	15 979,05 €
	73	Impôts et taxes	- €	- €	- €	- €
	Total Recettes			79 436,33 €	79 436,33 €	83 949,09 €
Equilibre			52 984,33 €	52 984,33 €	RECETTES SANS EXEC	15 979,05 €

Approuvé 11 voix

3) Devis pour véhicule communal

Il avait été décidé, lors du budget, de prévoir le changement du véhicule communal, étant donné son mauvais état. Cet achat est réalisé par l'intermédiaire de l'UGAP (centrale d'achat public) qui est conventionnée avec GBM d'où l'absence de procédure d'appel d'offre dans ce cas ; l'option choisie est une camionnette jumper Citroen tribenne pour la somme de 41 311,63€ HT; certaines options pouvant être déduites de ce montant.

Approuvé 11 voix

4) PPMS école, système d'alerte et communication

Devant l'obligation de mettre en place un Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'école (PPMS), il est proposé d'acheter 4 packs de 2 talkies walkies (1/ classe + 1 périscolaire) avec dispositif d'alerte visuelle et sonore pour la somme de 720,32€ HT les 4 packs.

Approuvé 11voix

5) Requalification trottoir route d'Auxon

Ce projet de requalification avec création d'un trottoir le long du RD 230 (route d'Auxon) faisait l'objet d'une étude de GBM depuis 2 ans. Il a été retenu cette année avec création d'un trottoir à partir de la rue de la Fougère, jusqu'au cimetière (côté droit en entrant dans Cussey), avec plateau traversant surélevé pour limiter la vitesse et raccordement au trottoir du cimetière par un cheminement « mode doux » le long du HLM. Ces travaux d'un montant total de 85 000€ euros HT seront financés à hauteur de 40 % par la commune soit 34 000 €. Dans la suite de ces travaux, le département effectuera la réfection de la chaussée du RD 230 courant juillet.

Approuvé 11 voix

6) Convention avec la poste pour le CEE

Dans le cadre de la réhabilitation du presbytère, il est possible d'obtenir des subventions pour le réseau de chaleur par le biais des Certificats d'Économie d'Énergie avec des entreprises dont La Poste. Il faut dans ce cas établir une convention avant de monter un dossier si les conditions préalables sont respectées.

Approuvé 11 voix

7) Validation du zonage ZAP

Cette zone d'activité agricole, comprise entre la rue de Bussières et la rue des grandes Manères, sera ainsi protégée et confortée dans sa vocation agricole.

Approuvé 10 voix
Abstention 1 voix

8) Questions diverses

- Compte Financier Unique (CFU) : il permet la fusion(obligatoire en 2026) du compte administratif et des comptes de gestion qui seront ainsi arrêtés au 31 décembre de chaque année, le budget restant adopté au printemps.
- Festivités du 14 juillet : l'apéritif offert par la commune aura lieu le dimanche à midi à la salle de convivialité.
- Départ de M. Potier après 28 ans passés à la direction de l'école. Un « pot de départ » sera organisé à la rentrée.
- Afin de dissuader les nuisances nocturnes, un arrêté du maire prévoit des sanctions en cas de troubles à l'ordre public (en particulier nuisances sonores) après 23 heures.
- Une rencontre avec les responsables de Léo Lagrange (périscolaire) est prévue début juillet.

Fin de la séance : 22h48



The image shows two handwritten signatures in black ink. To the right of the signatures is a circular official stamp. The stamp has a blue border with the text 'MAIRIE DE CUSEY SUR-LOGNON' and 'D'ARRONDISS. DE BESANCON'. In the center of the stamp is a red emblem featuring a coat of arms with a crown on top and a shield below, surrounded by a decorative border.